

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01151

Numéro SIREN : 897 856 886

Nom ou dénomination : RICHELME

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2021 sous le numéro de dépôt 10908

RICHELME
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 €
IMMATRICULEE AU RCS D'AIX EN PROVENCE SOUS LE N° 897 856 886
Siège social : 25 rue Portalis – 13100 AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIÉS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 30 JUIN
A AIX-EN-PROVENCE,
Au siège social de la société ci-dessus nommée,

se sont réunis les associés, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par le Président,

Sont présents :

- La SAS HIERM, SAS au capital social de 1 000 € inscrite au RCS d'AIX EN PROVENCE sous le n° 891 800 575 et dont le siège social est à AIX EN PROVENCE (13100), 25 rue Portalis, agissant par Monsieur Richard LONGMORE,

Représentant la totalité du capital de la SAS.

Le Président, Monsieur Frédéric THABAULT, assure la Présidence de l'assemblée.

Après avoir constaté que l'ensemble des associés sont présents, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité des deux tiers.

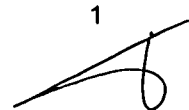
Puis le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

I- Nomination du Directeur général :

Conformément aux statuts, la présente assemblée se tient afin de procéder à la nomination du directeur général :

- Monsieur Richard LONGMORE



RESOLUTIONS :

1^{ère} résolution :

L'assemblée consent à la nomination du directeur général pour une durée illimitée.

Est nommé directeur général :

- Monsieur Richard LONGMORE, né le 24 juillet 1967 à LONDRES (ROYAUME – UNI), de nationalité britannique, domicilié 180 chemin des Javis – 13540 PUYRICARD, Divorcé.

Intervenant aux présentes, Monsieur Richard LONGMORE déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Pour l'exercice de ses fonctions de directeur général, Monsieur Richard LONGMORE est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société **COMPAGNIE FINANCIERE LEONCE VIELJEUX** dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

Toutefois, Monsieur Richard LONGMORE doit obligatoirement obtenir l'autorisation préalable du Président, pour les décisions suivantes :

- au-dessus d'une somme de 150 000 € euros pour une seule et même opération, pour acquérir ou céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

Monsieur Richard LONGMORE est autorisé, en tant que directeur général, à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Par ailleurs, Monsieur Richard LONGMORE aura droit au remboursement de ses frais dûment justifiés.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des deux tiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.



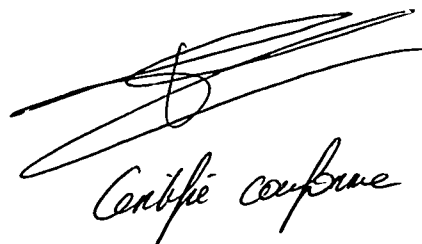
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président.

Fait à AIX EN PROVENCE

Pour la SAS HIERM
Son président
Richard LONGMORE



Monsieur Frédéric THABAULT
Le président



Centifié conforme